

FORMATION INTER ENTREPRISE

CONSEILLER, PREPARER, REDIGER UN CONTRAT DE VENTE LES DIFFERENTES ETAPES

PROGRAMME

I. Le contrat de vente

- Les conditions générales de la vente
- Les effets de la vente

II. Les règles communes aux avant-contrats

- Éléments de rédaction de l'avant-contrat
- Les règles de protection de l'acquéreur
- L'indemnité d'immobilisation
- Les conditions suspensives

III. La promesse unilatérale de vente (PUV)

- Le mécanisme - fonctionnement - effets

IV. La promesse synallagmatique de vente (PSV)

- Le mécanisme - fonctionnement - effets

V. Les éléments relatifs à la vente d'un lot en copropriété

- Les documents à annexer à l'avant contrat ou acte de vente
- Les documents à notifier par le syndic ou le notaire

PUBLIC :

- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- Pré requis : aucun

OBJECTIFS :

À l'issue de ce module, les stagiaires seront en mesure de :

- ✓ Respecter les modalités contractuelles des différents avants contrats
- ✓ Préparer et rédiger ces contrats dans le cadre juridique

DUREE & DATES :

1 jour soit 7 heures
29 mars 2021

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, mises en situation.
QCM

COUT :

250 € net / stagiaire
La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)
CCI de la Dordogne (Périgueux)



Contact Secteur Corrèze :
Aurélie CARRIAC
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact Secteur Dordogne :
Anais LAMOTHE
05-53-35-80-69
a.lamothe@dordogne.cci.fr